

N°	4	1	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil quatorze
- NATURA 2000 : désignation représentant de l'EPTB au COPIL et candidature - sous réserve- de l'EPTB à l'animation du DOCOB pour 3 ans	Le jeudi 6 novembre 2014, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. PATIN.  Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. RÉGNIER.  Absents excusés : Mme HUREL, (pouvoir à Mme LE VERN), M. AUBRY (pouvoir à M. PATIN), M. JACOB (pouvoir à M. DAVERGNE), M. JUMEL, M. LEFEVRE.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b>- NATURA 2000 :</b> <b>a) Désignation du représentant de l'Institution au Comité de pilotage Natura 2000</b> <i>A l'unanimité, les membres du Conseil désignent Mme LUCOT-AVRIL pour représenter l'Institution aux COPIL Natura 2000.</i>  <b>b) Candidature de l'Institution à l'animation du DOCOB Natura 2000 pour les 3 prochaines années : animation des dispositifs MAEC, contrats Natura, etc...</b> Vu la délibération n°222 qui reconduit la candidature à l'animation du DOCOB pour 2011-2013, Vu la délibération n°273 qui reconduit la candidature de l'Institution à l'animation du DOCOB pour 2014, Etant donné la structuration interdépartementale et interrégionale de l'Institution qui facilite la mise en œuvre de ces actions sur l'ensemble bassin,
16 octobre 2014	
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>Sous réserve que le budget présenté ultérieurement soit accepté par les membres du Conseil, ce dernier accepte que l'Institution reconduise sa candidature à l'animation du DOCOB FR2200363 "vallée de la Bresle", pour les années 2015-2017, ce qui comprend, entre autre, l'animation du dispositif des futures mesures agro-environnementales sur son territoire (enjeux Natura 2000 et zone humide voire d'autres enjeux éventuels), l'animation du dispositif des contrats Natura 2000, etc...</i>  <i>Le conseil habilite M. le Président à signer tous les documents en lien avec la présente décision de principe (courriers, demandes de financements, ....).</i>
En exercice	14
Présents	9
Votants	12

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

le Président de l'Institution

Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
LEFEBVRE  
3, rue Secur-Badiou - 77300 AUMALE  
Tél : 02 35 17 41 56 Fax : 02 35 17 41 56  
www.epibresle.com



Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
LEFEBVRE  
3, rue Secur-Badiou - 77300 AUMALE  
Tél : 02 35 17 41 56 Fax : 02 35 17 41 56  
www.epibresle.com